

Bureau syndical du 11/05/2022

Compte-rendu

Étaient présents : Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR, Alain PERROT, Jean-Louis REYNAUD, Patrick ROULAND.

Étaient excusés : Daniel BATON, Marc GAUTIER, Freddy REY

Étaient absents :

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Franck REMOND, chargé de mission PAPI, Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative,

Secrétaire de séance : Alain PERROT.

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

- ❖ Préparation du Conseil Syndical du 31/05/2022 :
 - Validation du comité de rivière
 - Présentation de l'étude de faisabilité du nouveau bâtiment
 - Délibérations : Comité de rivière, création poste adjoint administrative 1^{ère} classe
- ❖ Délibérations :
 - Ecole de l'eau
 - Adhésion Cepri
 - Convention cadre IRMA
 - Concertation foncière
- ❖ Divers :
 - Statuts, projet de courrier préfet de l'Isère et de la Savoie concernant les travaux du futur Lyon-Turin, dates des prochaines réunions...

Préparation du conseil syndical du 31/05/2022

- **Validation du comité de rivière :** Jean-Louis Reynaud indique que les membres du comité de rivière ont validé, le 10 mai 2022, le contrat de bassin. Cinquante participants étaient présents.

Didier Girard rappelle que les maîtres d'ouvrages porteurs d'une action au contrat de bassin doivent faire parvenir au SIAGA leurs délibérations avant le 30/06/2022 afin que le dossier soit complet pour la signature officielle du contrat de bassin GABT 2022-2024 le 12 juillet 2022. Il précise que le SIAGA leur fera un modèle de délibération.

Il rappelle également que ce contrat est rétroactif au 1^{er} janvier 2022 mais que les travaux ne peuvent pas être commencés avant le dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs.

- **Présentation de l'étude de faisabilité du nouveau bâtiment :** Jean-Louis Reynaud indique que le cabinet Florès fera une présentation de cette étude le 31 mai 2022 à 18h00.

• **Délibérations au prochain CS :**

- Validation du contrat de bassin GABT 2022-2024 : cette délibération approuvera le troisième contrat de bassin pour trois ans (2022-2024) ainsi que les actions sous maîtrise d'ouvrage SIAGA pour un montant de 5 662 412 €, acceptera que le SIAGA en assure l'animation.
- Création d'un poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe : afin de permettre un avancement de grade d'un agent du service administratif, il est nécessaire de créer un emploi dans ce grade à compter du 1^{er} août 2022.

Délibérations :

*** Ecole de l'eau :** Monsieur le Président rappelle que le SIAGA a prévu la réalisation d'une démarche d'éducation à l'environnement, spécifiquement centrée sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, doit s'inscrire dans d'autres logiques, complémentaires à celles des démarches de communication (notamment celles développées par le SIAGA et le PNR dans les fiches C2.1 et C2.2 et celles proposées dans le cadre de l'appel à projet « Eau et démarches citoyennes » de l'Agence de l'eau).

Les objectifs d'une Ecole de l'Eau en Chartreuse sont

- ⇒ L'acquisition, par un public motivé, de connaissances structurées dans un cadre systémique ;
- ⇒ La compréhension des enjeux techniques et sociaux de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau sur le territoire ;
- ⇒ La rencontre et le partage entre des habitants et élus concernés, des techniciens de l'eau, des représentants des acteurs institutionnels de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- ⇒ La production d'avis ou de recommandation permettant d'éclairer la gestion actuelle et prospective de la ressource en eau sur le territoire ;
- ⇒ L'élaboration d'initiatives d'information ou d'accompagnement en direction du ou de public(s).

Les publics visés sont sur l'ensemble du périmètre du contrat :

Habitants du bassin versant du Guiers : inscription souhaitée pour l'ensemble du cycle
Usagers de l'eau et des milieux aquatiques
Elus en charge de l'eau ou d'autres thématiques
Techniciens des collectivités

Les sujets qui seront abordés sont :

- Gestion quantitative des ressources en eau
- Restauration et préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau
 - Espaces de bon fonctionnement
 - Restauration de la continuité écologique
 - Gestion des espèces exotiques envahissantes
 - Préservation et la gestion des zones humides
- Préservation voire l'amélioration de la qualité des eaux
- Adaptation aux effets du changement climatique...

Didier Girard informe que le coût estimatif de la mission est de 21 000 € HT et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse finance à 70%.

Le bureau vote à l'unanimité et donne l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires.

*** Adhésion CERPI :**

Franck REMOND explique que le CERPI a pour mission principale d'être l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Afin de mener à bien cette mission, le CERPI fixe les objectifs suivants :

- Partager les bonnes pratiques et développer des outils pédagogiques dans le domaine du risque d'inondation à travers la publication et la diffusion des guides méthodologiques et rapports.
- Accompagner les collectivités locales dans la mise en place des réglementations européennes et nationales ainsi que dans la conception de démarches et de pratiques innovantes.
- Faire vivre un lieu d'échange de savoir-faire, d'informations et d'expériences réussies pour tous les acteurs du risque d'inondation.
- Apporter un appui technique et son expertise auprès des instances locales, nationales et européennes pour moderniser la vision sur la gestion du risque d'inondation et la construction de la ville résiliente.

Le CEPRI anime un réseau national d'échanges d'expériences PAPI, composé de plus de 60 collectivités porteuses de PAPI. Ce réseau propose des ressources, un appui méthodologique et des journées d'échanges aux participants pour l'élaboration et la mise en œuvre du PAPI.

Compte-tenu que dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques sur la thématique du risque inondation, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que SIAGA participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion du risque inondation.

Franck REMOND précise que des formations inondations auprès de élus auront lieu du 01/06/2022 au 31/05/2023 pour un coût de 1000 €.

Le bureau vote à l'unanimité l'adhésion au CEPRI et son montant, et donne l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires.

*** Convention IRMA :**

Franck REMOND indique qu'il convient de signer une convention cadre sur deux ans concernant le parcours de gestion de crise. En effet, le SIAGA est membre de l'Irma. L'action I.2 « sensibilisation au risque inondation » et les actions de l'axe III visant à porter appui aux collectivités dans la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde et dans la réalisation d'exercice de gestion de crise. A été budgétisé pour un montant 40 000 € TTC. Le SIAGA souhaite développer un partenariat avec l'IRMa sur la période allant du 01 juillet 2021 au 30 juin 2024. Conformément aux termes de cette convention, des plans d'actions seront mis en œuvre semestriellement par l'IRMa. Le premier plan d'actions portera sur la mise en œuvre d'une session de sensibilisation, d'un exercice fictif de gestion de crise, et d'une formation sur les Plans Communaux de Sauvegarde.

Franck REMOND indique que sur six mois, le programme comprend une soirée sensibilisation, une session formation, une session exercice de crise sur table, un session exercice de crise sur site.

Le bureau vote à l'unanimité la convention cadre avec l'IRMa, approuve le programme d'actions du second semestre 2022 et donne l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires.

*** Concertation foncière :**

Didier Girard explique que le SIAGA a prévu la réalisation de deux projets de restauration morpho-écologique dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024. Il expose que la maîtrise du foncier impacté par les travaux est un préalable à tout projet. Afin de faciliter la mise en place du processus d'animation foncière, une démarche de concertation est proposée afin de permettre l'explication des projets de restauration morpho-écologique prévus et de répondre aux questions et potentielles craintes des propriétaires privés.

Il précise que le coût estimatif de la mission est de 19 500 € HT. Il explique que l'AERMC ainsi que les départements de l'Isère et de la Savoie peuvent octroyer des aides financières ; L'AERMC finance à 50 %.

Le bureau vote à l'unanimité et donne l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires et autorise le démarrage de l'opération avant l'octroi des subventions

- **Statuts** : Didier Girard indique que le SIAGA va solliciter un avocat, Maître Didier MILLAND afin d'établir les statuts du syndicat mixte ouvert. Le coût est d'environ 2200 € pour deux jours et demi de travail.
- **Projet de courrier préfet de l'Isère et de la Savoie** concernant les travaux du futur Lyon-Turin : Didier Girard explique que le SIAGA et l'Epave de la Bourbre vont faire un courrier commun afin de demander un entretien.
- **Recrutements** : Sabine Gandy explique que le SIAGA va recruter deux agents contractuels. Didier Girard explique qu'il y aura un poste chargé(e) de mission communication à mi-temps et un poste chargé(e) de mission gestion de la ressource en eau et qualité des eaux à temps plein.
- **Dates des prochaines réunions** :
 - ❖ 31/05/2022 18h00 : réunion SIAGA/SIEGA : construction des nouveaux locaux
 - ❖ 31/05/2022 19h00 : Conseil syndical
 - ❖ 20/06/2022 : CoPil PAPI
- **Système d'endiguement** : Franck REMOND prend la parole pour expliquer qu'un inventaire des systèmes d'endiguement a été effectué en prenant en compte les études existantes : étude d'aléas relatifs aux crues du Guiers et de ses affluents par la DDT 38, DDT 73 en 2019, étude de restauration morphologique sur le Guiers Aval par le SIAGA en 2019, étude de recensement des digues et impacts des travaux d'arasement par le SIAGA en 2020, étude hydro-morphologique et définition d'un schéma d'aménagement de la Bièvre par le SIAGA en 2021. Il y a également eu des visites sur le terrain, et des échanges avec les services de l'état. Cet inventaire a permis de recenser 80 ouvrages (tronçons) sur les axes hydrauliques principaux sur la base de quatre critères de sélection :
 - ☞ Enjeu humain
 - ☞ Ouvrages contournés par un écoulement amont ou aval dès les crues faibles
 - ☞ Ouvrages ne doivent pas être submersibles dès la Q5
 - ☞ Ouvrages mis en charge à Q100

Sur les quatre-vingt tronçons recensés, vingt-trois sont ciblés par ces quatre critères que les ouvrages sur lesquels une étude de danger sera faite.

Concernant la stratégie foncière, plusieurs options sont possibles : DUP, l'acquisition à l'amiable, la SUP ou la convention de gestion à l'amiable. Cette dernière option est retenue. Franck REMOND indique qu'il va envoyer les courriers aux propriétaires concernés privés ou publics.

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20h15.

Le 11 mai 2022
Le Président
Jean-Louis REYNAUD

